

## SANTÉ

### ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 15 novembre 2017 portant nomination du directeur général du centre de lutte contre le cancer Paul-Strauss de Strasbourg**

NOR : SSAH1730946A

La ministre des solidarités et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10 ;  
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires ;  
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 modifié fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;  
Vu l'avis du conseil d'administration du centre Paul-Strauss du 26 octobre 2017 ;  
Vu l'avis de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer du 2 novembre 2017 ;  
Vu la candidature présentée par l'intéressé,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Xavier PIVOT, professeur des universités-praticien hospitalier au centre hospitalier et universitaire de Besançon, est nommé en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer Paul-Strauss de Strasbourg, pour une durée de cinq ans, à compter du 20 novembre 2017.

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 novembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale de l'offre de soins,*  
C. COURRÈGES

La présente décision peut faire l'objet soit :

- d'un recours gracieux devant le ministre chargé de la santé (direction générale de l'offre de soins) dans le délai de deux mois suivant sa notification ;
- d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois suivant la décision de rejet du recours gracieux.